

MANDAT SIMPLE DE RECHERCHE DE LOCATAIRE N°

MANDANT

Mme / Mr :
.....
Adresse :
.....
Ville : CP :
Tel mob 1 : Tel mob 2 :
Tel fixe : fax :

MANDATAIRE

AFDI Martinique

15 Route de Cluny
97200 Fort de France
Carte professionnelle n° 179 T
SIRET : 451 094 452 00013 - APE : 703 C
Tél : 05.96.70.10.00 - Fax : 05.96.70.75.74
E-mail : infos@immobilier-martinique.com
www.defiscalisation.com

Le mandant et le mandataire ont convenu et arrêté ce qui suit : par les présentes le mandant charge le mandataire de rechercher le locataire pour

Désignation et situation du bien ou des biens à louer :

Nature : ☐ Appartement ☐ Maison individuelle ☐ Local / bureau ☐ Autre :

Adresse :

Désignation succincte : (plan - surfaces - équipements)

Conditions et disponibilité :

- Durée : ans - Loyer : € + charges : € = loyer CC € - Dépôt de garantie : mois

Honoraires :

En cas de réalisation de la location avec un preneur présenté par le mandataire, ce dernier aura droit aux honoraires ci-après stipulés :

- 75% HT du loyer mensuel à la charge du mandant + TVA.
- 75% HT du loyer mensuel à la charge du locataire + TVA.

Les honoraires sont exigibles et payables dès la signature de l'acte constatant l'accord des parties ou dès la levée de la dernière condition suspensive, quelle que soient les conditions particulières convenues entre les parties. A l'expiration du présent mandat, le mandataire n'aura droit aux honoraires ci-dessus définis que si la location est conclue avec un candidat locataire ayant visité les lieux ou avec lequel des négociations auraient été engagées par l'intermédiaire du mandataire pendant la durée de ce Mandat et ce pendant une période de six mois à compter de la date de son expiration ou plus si les négociations en cours se poursuivent au-delà de ce délai.

Publicité :

Tous les frais nécessités par la commercialisation des biens ci-dessus désignés seront directement pris en charge par le mandataire.

Obligations du Mandataire :

Entreprendre, d'une façon générale, les démarches nécessaires à la bonne commercialisation des biens, objets des présentes.

Obligations du Mandant :

En conséquence du présent mandat simple, le mandant :

- autorise le mandataire à apposer un panneau sur l'immeuble, à proposer, présenter et faire visiter les biens à toutes personnes qu'il jugera utile.
- s'engage à : lui assurer les moyens de visiter les biens ci-dessus désignés à toutes personnes qu'il jugera susceptible de concourir à la commercialisation, à consentir la location à tout preneur présenté par le mandataire qui remplirait les conditions convenues - à informer par écrit le mandataire de tous éléments nouveaux pouvant modifier les conditions de location des biens et notamment des éventuels professionnels proposant le bien en location qui pourrait intervenir pendant le cours du présent mandat.
- s'interdit pendant la durée du présent mandat, de négocier directement ou indirectement la location des biens ci-dessus désignés avec un preneur qui lui aurait été présenté par le mandataire. A défaut, les honoraires seraient intégralement dus au mandataire par le mandant qui s'y oblige, dès l'accord définitif des parties à titre d'indemnité forfaitaire (art 78 décret du 20/07/72).

CLAUSE PARTICULIERE :

Au cas où le preneur refuserait de payer les honoraire prévus au présent mandat et où le mandant accepterait de traiter avec le preneur, lesdits honoraires seraient alors dus par le mandant qui s'y oblige. Il en serait notamment ainsi au cas où le mandant aurait omis d'avertir le mandataire de la date ou du lieu de signature du bail, ou lorsque le mandant aurait accepté de régulariser le bail sans qu'un accord soit intervenu sur les honoraires dus au mandataire entre celui-ci et le locataire.

ELECTION DE DOMICILE :

Les parties soussignées élisent respectivement domicile aux adresses reproduites en tête du présent mandat.

Durée du mandat simple :

Le mandant donne le présent mandat simple à titre irrévocable à compter de ce jour pour une durée de 3 mois. Passé ce délai, il se poursuivra par tacite reconduction de 3 mois en 3 mois au même titre et conditions, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRES A, le : / / 20.....

LE MANDANT

Signature précédée de la mention « Bon pour mandat »

LE MANDATAIRE

Signature précédée de la mention « Mandat accepté »